



**MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS**  
Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville  
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le quatre juin à dix-neuf heures trente-deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué le dix-neuf mai pour les notes de synthèse du n°088 au n°105 et le vingt-huit mai pour les notes de synthèse du n°106 au n°126 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Madame Marie-Christine DAYVE, Monsieur Bernard SEJALON, Mesdames Nadine CHAMBEL, Monique RACT, Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX, Madame Véronique CLEVY, Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, Madame Corinne GROSSET-BOURBANGE, Messieurs Alain DELACHAT, Lionel CANON, Mesdames Déborah TARABUSO, Lynda VANDELANOITTE, Amandine ROSSET, Monsieur Clément BERRUEX, Mesdames Claudette ABBE-DAVOINE, Stacy LOPEZ, Monsieur Julien AUFORT, Madame Aurélie BIBOLLET, Messieurs Daniel DENERI, Julien LEBEY, Rémi BOUTROIS, Madame Sandrine FOURNIER, Monsieur Cyrille du PELOUX de SAINT-ROMAIN, Madame Valérie ROBIN, Monsieur Philippe APPLAGNAT-TARTET.

**Etaient absents et avaient donné pouvoir :**

Monsieur Michel STROPIANO à Monsieur Jean-Marc PEILLEX  
Madame Corinne LECORCHEY-DECARROZ à Monsieur Rémi BOUTROIS  
Monsieur Bruno VICTOR-EUGENE à Monsieur Lionel CANON

Le procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2025 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Ce vote a lieu à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération n°2020/068 du 24 mai 2020. Monsieur Lionel CANON est candidat. Il est élu à l'UNANIMITE.

*Avant d'examiner l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'inscrire six notes de synthèses motivées par un caractère d'urgence justifié au vu de l'erreur matérielle contenue au sein de l'envoi complémentaire du 28 mai 2025. En effet, si la convocation était bien conforme, seule une partie du dossier a été transmise électroniquement. Elles prendront le libellé « Ajout d'une délibération supplémentaire » pour les numéros 106, 107, 108, 109, 110 et 111 et porteront sur les sujets suivants qui seront présentés en cours de séance : « Décision modificative n°1 – Exercice 2025 – Budget principal » n°112 ; « Décision modificative n°1 – Exercice 2025 – Budget régie de l'Office de tourisme » n°113 ; « Modification de l'autorisation de programme – Restauration des chapelles – Tranche 2 – Budget principal » n°114 ; « Maisons Rasset – Actualisation de l'autorisation de programme – Budget principal » n°115 ; « Travaux de l'ascenseur des Thermes – Modification de l'autorisation de programme » n°116 et « Convention avec Météo-France – Approbation et autorisation de signature » n°117.*

*Les délibérations n°106, 107, 108, 109, 110 et 111 sont adoptées à l'UNANIMITE.*

**n°2025/090**

**COORDINATION GENERALE – DIRECTION GENERALE DES SERVICES – FINANCES**

**Objet : CONVENTION FINANCIERE – PARTICIPATION DES COMMUNES DE PASSY ET DE SAINT-GERVAIS A L'OPERATION D'EXTENSION DE LA CASERNE DE PASSY - LE FAYET**

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal : 29  
En exercice : 29  
Quorum : 15  
Présents : 26  
Pouvoirs : 3  
Votants : 29

Délibération télétransmise le : 06 juin 2025

Mise en ligne du 10 juin au 10 août 2025

Délibération exécutoire le : 10 juin 2025

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 04 JUIN 2025****N°2025/090***Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances***CONVENTION FINANCIERE  
PARTICIPATION DES COMMUNES DE PASSY ET DE SAINT-GERVAIS A L'OPERATION D'EXTENSION  
DE LA CASERNE DE PASSY – LE FAYET****Rapporteur** : Monsieur le Maire

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> avril 2025 reçu en mairie le 7 avril 2025, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie a transmis une demande de validation du projet de convention financière tripartite avec ce dernier et la Commune de Passy.

Des travaux d'extension du centre d'incendie et de secours de Passy – Le Fayet sont envisagés pour un coût total d'opération arrêté à la somme de 1 731 000 € HT.

Compte tenu de la participation financière réglementaire des deux communes de Passy et Saint-Gervais à hauteur de 30% du montant total et d'un accord sur une répartition entre les deux communes de cette participation de 90% pour Passy et de 10% pour Saint-Gervais, la prise en charge financière de la Commune de Saint-Gervais est fixée à la somme de 51 930 €.

**ENTENDU** l'exposé,**VU** le projet de convention de subvention entre le Département et les Communes de Passy et de Saint-Gervais,**VU** l'avis de la Commission des finances du 26 mai 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le projet de convention tripartite avec le SDIS de Haute-Savoie et la Commune de Passy concernant la convention financière relative à l'extension de la caserne de Passy – Le Fayet,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à poursuivre et signer toutes formalités se rapportant à la décision adoptée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour être certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
Conseiller municipal,  
National CANTON



Le Maire,  
Jean-Marc PILLEX

